Docusign Envelope ID: 777D9355-7280-45FE-8C78-70640EE980F1

États financiers de l’
Orchestre symphonique de Montréal

31 août 2024

Docusign Envelope ID: 777D9355-7280-45FE-8C78-70640EE980F1

Rapport de l'auditeur indépendant 1-3

État des résultats 4

État de l'évolution des actifs nets 5

État de la situation financière 6

État des flux de trésorerie 7

Notes complémentaires 8-16

Docusign Envelope ID: 777D9355-7280-45FE-8C78-70640EE980F1

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
La Tour Deloitte
1190, avenue des
Canadiens-de-Montréal
Bureau 500
Montréal (Québec) H3B 0M7
Canada

Tél. : 514-393-7115
Téléc. : 514-390-4116
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de l'
Orchestre symphonique de Montréal

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Orchestre symphonique de Montréal (l'« OSM »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 août 2024, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'OSM au 31 août 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Informations comparatives retraitées

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la note 2 des états financiers, qui explique que certaines informations comparatives présentées pour l'exercice terminé le 31 août 2023 ont été retraitées.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'OSM conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Docusign Envelope ID: 777D9355-7280-45FE-8C78-70640EE980F1

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'OSM à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'OSM ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'OSM.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'OSM.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'OSM à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'OSM à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Docusign Envelope ID: 777D9355-7280-45FE-8C78-70640EE980F1

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.[1]

Le 28 novembre 2024

[1] CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A120628

Docusign Envelope ID: 777D9355-7280-45FE-8C78-70640EE980F1

Orchestre symphonique de Montréal

État des résultats

Exercice terminé le 31 août 2024

	Notes	2024	Retraité (Note 2) 2023
		$	$
Produits			
Service à la clientèle et billetterie		**8 135 842**	6 698 715
Subventions	11	**15 269 647**	14 928 011
Cachets		**1 109 513**	2 293 475
Dons et commandites		**12 428 071**	10 367 170
Tournées		**—**	3 189 404
Placements		**777 269**	319 854
Autres		**546 143**	406 110
		38 266 485	38 202 739
Charges			
Production		**24 904 797**	26 351 784
Marketing		**3 337 101**	2 900 951
Administration		**4 561 251**	3 362 133
Dons et commandites		**3 508 352**	3 406 850
Service à la clientèle et billetterie		**1 440 275**	1 634 570
Amortissement des immobilisations		**546 162**	579 886
		38 297 938	38 236 174
Insuffisance des produits par rapport aux charges		**(31 453)**	(33 435)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Docusign Envelope ID: 777D9355-7280-45FE-8C78-70640EE980F1

Orchestre symphonique de Montréal

État de l'évolution des actifs nets

Exercice terminé le 31 août 2024

					2024	2023
	Dotations	**Investis en immobilisations**	**Déficit lié à la provision pour indemnités de départ des musiciens**	**Déficit**	**Total**	Total
	$	**$**		**$**	**$**	$
Solde au début						
Solde initialement comptabilisé	**1 609 014**	**2 783 408**	**—**	**(2 905 310)**	**1 487 112**	1 520 547
Retraitement (note 2)	**—**	**—**	**(4 113 000)**	**544 000**	**(3 569 000)**	(3 569 000)
Solde au début retraité	**1 609 014**	**2 783 408**	**(4 113 000)**	**(2 361 310)**	**(2 081 888)**	(2 048 453)
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges	**—**	**(213 330)***	**(348 000)**	**529 877**	**(31 453)**	(33 435)
Acquisition d'immobilisations	**—**	**162 268**	**—**	**(162 268)**	**—**	—
Augmentation des apports reportés afférents aux immobilisations	**—**	**(220 000)**	**—**	**220 000**	**—**	—
Solde à la fin	**1 609 014**	**2 512 346**	**(4 461 000)**	**(1 773 701)**	**(2 113 341)**	(2 081 888)

* Correspond à l'amortissement des immobilisations, déduction faite de l'amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Docusign Envelope ID: 777D9355-7280-45FE-8C78-70640EE980F1

Orchestre symphonique de Montréal
État de la situation financière
au 31 août 2024

	Notes	2024	Retraité (Note 2) 2023
		$	$
Actif			
À court terme			
Encaisse		**3 258 254**	2 497 521
Placements, à la juste valeur	4	**6 609 590**	194 797
Débiteurs	5	**2 099 405**	4 999 638
Frais payés d'avance		**612 318**	186 857
		12 579 567	7 878 813
Placements, à la juste valeur	4	**8 644 202**	8 423 021
Placements, au coût	4	**1 000 000**	1 000 000
Immobilisations	6	**4 250 683**	4 634 577
		26 474 452	21 936 411
Passif			
À court terme			
Créditeurs et charges à payer	8	**5 590 733**	2 814 201
Produits reportés	9	**6 835 470**	5 539 676
		12 426 203	8 353 877
Provision pour indemnités de départ des musiciens		**4 461 000**	4 113 000
Produits reportés	9	**9 962 253**	9 700 253
Apports reportés afférents aux immobilisations	10	**1 738 337**	1 851 169
		28 587 793	24 018 299
Engagements	12		
Actifs nets			
Dotations		**1 609 014**	1 609 014
Investis en immobilisations		**2 512 346**	2 783 408
Déficit lié à la provision pour indemnités de départ des musiciens		**(4 461 000)**	(4 113 000)
Déficit		**(1 773 701)**	(2 361 310)
		(2 113 341)	(2 081 888)
		26 474 452	21 936 411

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil

_____, administrateur

Renée Loiselle, administrateur

Docusign Envelope ID: 777D9355-7280-45FE-8C78-70640EE980F1

Orchestre symphonique de Montréal
État des flux de trésorerie
Exercice terminé le 31 août 2024

	2024	Retraité (Note 2) 2023
	$	$
Activités de fonctionnement		
Insuffisance des produits par rapport aux charges	**(31 453)**	(33 435)
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations	**546 162**	579 886
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	**(332 832)**	(332 832)
Provision pour indemnités de départ des musiciens	**348 000**	544 000
	529 877	757 619
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement		
Débiteurs	**2 900 233**	(1 383 402)
Frais payés d'avance	**(425 461)**	(7 978)
Créditeurs et charges à payer	**2 776 532**	(317 673)
Produits reportés	**1 557 794**	(3 826 748)
	7 338 975	(4 778 182)
Activités d'investissement		
Variation nette des placements	**(6 635 974)**	(305 428)
Acquisition d'immobilisations	**(162 268)**	(27 897)
	(6 798 242)	(333 325)
Activités de financement		
Encaissement d'un apport reporté afférent aux immobilisations	**220 000**	—
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	**760 733**	(5 111 507)
Encaisse au début	**2 497 521**	7 609 028
Encaisse à la fin	**3 258 254**	2 497 521

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Docusign Envelope ID: 777D9355-7280-45FE-8C78-70640EE980F1

1. Statuts et nature des activités

L'Orchestre symphonique de Montréal (l'« OSM »), un organisme culturel sans but lucratif constitué en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies* (Québec), a pour objet de produire et de diffuser la musique symphonique à l'échelle locale, nationale et internationale. L'OSM est reconnu comme un organisme de bienfaisance au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

2. Retraitement des états financiers antérieurs

Au cours de l'exercice terminé le 31 août 2024, l'OSM a révisé sa façon de comptabiliser les indemnités de départ des musiciens. Un ajustement a donc été comptabilisé pour refléter cette modification. Conséquemment, les états financiers de l'exercice 2023 ont été retraités de la façon suivante: augmentation de la provision pour indemnités de départ des musiciens (4 113 000 $), diminution des produits reportés à long terme (544 000 $), diminution des actifs nets d'ouverture (3 569 000 $), augmentation des charges de production (544 000 $), augmentation des revenus de dons et commandites (544 000 $).

3. Méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de *CPA Canada* et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Constatation des produits

L'OSM applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges correspondantes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et si sa réception est raisonnablement assurée.

Les revenus de service à la clientèle et billetterie sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les services correspondants sont rendus.

Les commandites reçues sous forme de services sont constatées à titre de revenus de dons et commandites à leur juste valeur. La contrepartie est présentée à titre de charge selon la nature des services reçus.

Les apports afférents aux immobilisations sont reportés et constatés à titre de produits selon la même méthode que celle suivie pour l'amortissement des immobilisations acquises afférentes à ces apports.

Les dotations sont constatées à l'état de l'évolution des actifs nets.

Actifs nets – dotations

L'usufruit généré par ces dotations doit être utilisé sous forme de bourses à la création d'œuvres par des orchestres ou pour la mise en œuvre de l'édition annuelle du Concours de l'OSM. Dans le cas de force majeure où l'OSM se voit dans l'obligation d'annuler le Concours, l'usufruit généré doit être redirigé de façon à supporter la mission éducative de l'OSM.

Docusign Envelope ID: 777D9355-7280-45FE-8C78-70640EE980F1

3. Méthodes comptables (suite)

Instruments financiers

Évaluation initiale

Les actifs financiers et les passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence sont constatés initialement à la juste valeur au moment où l'OSM devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Les instruments financiers créés ou échangés dans des opérations entre parties liées sont initialement évalués au coût.

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre parties liées dépend du fait que l'instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Lorsqu'il l'est, le coût est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Sinon, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par l'OSM dans le cadre de l'opération.

Évaluation ultérieure

Tous les instruments financiers sont évalués au coût après amortissement, à l’exception de placements comptabilisés à la juste valeur, lesquels sont mentionnés à la note 4.

Dans le cas des placements comptabilisés à la juste valeur, les fluctuations de la juste valeur, qui incluent les intérêts gagnés, les intérêts courus, les gains et les pertes réalisés à la cession et les gains et les pertes non réalisés, sont incluses dans les revenus de placement.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers comptabilisés à la juste valeur sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Dans le cas des autres instruments financiers, les coûts de transaction sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif ou en diminution de la valeur comptable du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode linéaire. Tout escompte ou prime lié à un instrument comptabilisé au coût après amortissement est amorti sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode linéaire et comptabilisé à l'état des résultats à titre de produit ou de charge d'intérêts.

Dépréciation

Dans le cas des actifs financiers comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, l'OSM comptabilise à l'état des résultats une perte de valeur, le cas échéant, lorsqu'elle observe un changement défavorable important au cours de la période dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et que cette réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise à même l'état des résultats de l'exercice au cours duquel la reprise a lieu.

Docusign Envelope ID: 777D9355-7280-45FE-8C78-70640EE980F1

3. Méthodes comptables (suite)

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties en fonction de leur durée de vie utile selon les méthodes suivantes :

Instruments de musique et orgue	Linéaire	15 ans
Partitions	Linéaire	10 ans
Boîtes et caissons	Linéaire	15 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 ans
Mobilier et équipement	Linéaire	5 ans
Améliorations locatives	Linéaire	Durée restante du bail

Le violon antique Guadagnini est un instrument historique et ne fait l'objet d'aucun amortissement.

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation a subi une dépréciation, sa valeur comptable nette doit être ramenée à la juste valeur ou au coût de remplacement de l'immobilisation. Les réductions de valeur d'immobilisations doivent être comptabilisées à titre de charges dans l'état des résultats. Une réduction de valeur ne doit pas faire l'objet de reprises.

Conversion des devises

Les soldes des comptes et les opérations effectuées en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens selon la méthode temporelle. Selon cette méthode, les éléments d'actif et de passif monétaires exprimés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la fin de la période et les éléments non monétaires sont convertis aux taux de change historiques. Les produits et les charges sont convertis aux taux moyens en vigueur au cours de la période, sauf pour l'amortissement, qui est converti aux taux historiques. Les gains et les pertes de change sont passés en charges.

Services fournis par les bénévoles

Les états financiers ne tiennent pas compte de la valeur des services fournis par les bénévoles en raison de la difficulté à déterminer la juste valeur de ces services.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

Docusign Envelope ID: 777D9355-7280-45FE-8C78-70640EE980F1

4. Placements

	2024	2023
	$	$
À court terme, à la juste valeur		
Compte épargne intérêts élevés, portant intérêt à 3,75 %	**2 716 330**	—
Marché monétaire	**3 740 406**	107 695
Fonds d'obligations	**122 468**	—
Certificat de dépôt, taux d'intérêt de 3,45 % (0,79 % à 4,70 % en 2023) échéant jusqu'en novembre 2024 (août 2024 en 2023)	**30 386**	87 102
	6 609 590	194 797
À long terme, à la juste valeur		
Encaisse et marché monétaire	**685 391**	1 323 395
Certificats de dépôt, taux d'intérêt de 3,67 % à 5,04 % (4,01 % à 4,39 % en 2023) échéant jusqu'en février 2027 (février 2027 en 2023)	**83 000**	30 000
Obligations canadiennes	**5 015 963**	4 678 613
Actions canadiennes	**566 970**	421 818
Actions étrangères	**1 136 227**	879 612
Fonds diversifiés – revenu non traditionnel	**865 820**	848 040
Fonds de placements privés mondiaux	**290 831**	241 543
	8 644 202	8 423 021
Au coût		
Placement à la Fondation communautaire juive de Montréal	**1 000 000**	1 000 000
	9 644 202	9 423 021
	16 253 792	9 617 818

5. Débiteurs

	2024	2023
	$	$
Subventions	**97 908**	3 338 725
Taxes à la consommation	**329 634**	392 777
Fondation de l'OSM	**500 000**	500 000
Cachets et commandites	**175 801**	136 063
La Musique aux Enfants	**51 866**	52 391
Billetterie Place des Arts	**303 483**	87 244
Autres	**640 713**	492 438
	2 099 405	4 999 638

Docusign Envelope ID: 777D9355-7280-45FE-8C78-70640EE980F1

6. Immobilisations

			2024	2023
	Coût	**Amortissement cumulé**	**Valeur comptable nette**	Valeur comptable nette
	$	**$**	**$**	$
Instruments de musique	**847 521**	**751 175**	**96 346**	128 728
Orgue	**4 644 541**	**3 181 366**	**1 463 175**	1 773 484
Cloches	**136 824**	**—**	**136 824**	—
Partitions	**1 042 791**	**1 002 168**	**40 623**	40 670
Matériel informatique	**1 177 756**	**1 098 213**	**79 543**	119 315
Mobilier et équipement	**577 197**	**493 616**	**83 581**	112 854
Améliorations locatives	**1 635 451**	**914 540**	**720 911**	829 846
Violon antique Guadagnini	**1 629 680**	**—**	**1 629 680**	1 629 680
	11 691 761	**7 441 078**	**4 250 683**	4 634 577

7. Facilité de crédit

L'OSM dispose d'un crédit d'exploitation selon une convention de prêt à demande, renouvelable annuellement jusqu'à concurrence de 3 000 000 $ (3 000 000 $ en 2023), portant intérêt au taux de base canadien majoré de 1,0 % par an (taux effectif de 7,7 % au 31 août 2024; 8,2 % au 31 août 2023). Ce crédit d'exploitation est garanti par une hypothèque mobilière de premier rang de 4 500 000 $ sur tous les biens meubles. Aux 31 août 2024 et 2023, aucun montant n'était utilisé à même ce crédit d'exploitation.

8. Créditeurs et charges à payer

	2024	2023
	$	$
Fournisseurs	**1 395 466**	1 728 212
Fondation de l'OSM	**2 500 000**	—
Charges à payer	**206 399**	182 565
Cachets des musiciens	**481 940**	524 651
Autres salaires	**421 706**	190 083
Vacances	**530 726**	134 778
Autres	**54 496**	53 912
	5 590 733	2 814 201

Docusign Envelope ID: 777D9355-7280-45FE-8C78-70640EE980F1

9. Produits reportés

	2024	Retraité (Note 2) 2023
	$	$
À court terme		
Abonnements et billets simples	**3 554 607**	4 266 852
Subventions	**2 274 950**	391 500
Commandites	**791 026**	713 000
Cachets et autres	**214 887**	168 324
	6 835 470	5 539 676
À long terme		
Projets de développement	**9 612 253**	9 350 253
Autres	**350 000**	350 000
	9 962 253	9 700 253

10. Apports reportés afférents aux immobilisations

	2024	2023
	$	$
Solde au début	**1 851 169**	2 184 001
Encaissement de l'exercice	**220 000**	—
Amortissement de l'exercice	**(332 832)**	(332 832)
Solde à la fin	**1 738 337**	1 851 169

Les apports reportés afférents aux immobilisations sont constitués de sommes affectées par les donateurs à l'acquisition de l'orgue, de pianos et de cloches.

Docusign Envelope ID: 777D9355-7280-45FE-8C78-70640EE980F1

11. Subventions

	2024	2023
	$	$
Opérations courantes		
Conseil des arts et des lettres du Québec	**8 702 840**	8 665 550
Conseil des arts du Canada	**2 200 000**	2 200 000
Conseil des arts de Montréal	**435 000**	435 000
Activités spéciales		
Conseil des arts et des lettres du Québec – billets invendus	**1 102 130**	811 310
Secrétariat à la région métropolitaine	**200 000**	182 917
Ministère de la Culture et des Communications – soutien des activités	**2 000 000**	1 833 333
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale	**—**	8 025
Ministère du Tourisme	**121 525**	129 000
Conseil des arts de Montréal – CAM en tournée	**140 000**	140 000
Ville de Montréal	**35 000**	70 000
Patrimoine canadien	**57 600**	61 700
Conseil des arts du Canada – Pulsion numérique	**—**	50 000
Conseil des arts du Canada – rayonnement à l'international	**—**	200 000
Conseil des arts et des lettres du Québec – autres	**214 052**	123 796
Conseil des arts de Montréal – autres	**15 660**	17 380
Autres	**45 840**	—
	15 269 647	14 928 011

12. Engagements

L'OSM loue des locaux administratifs en vertu d'un premier contrat de location-exploitation venant à échéance le 31 mai 2034. L'OSM assume tous les frais d'occupation ainsi que sa tranche des frais communs. Les loyers futurs découlant de ce contrat totalisent 3 598 775 $, dont environ 1 658 519 $ pour les 5 prochaines années. Depuis le 1er juin 2015, les loyers sont majorés annuellement selon la variation de l'indice des prix à la consommation, ce qui peut faire varier la charge.

L'OSM loue des locaux administratifs en vertu d'un deuxième contrat de location-exploitation venant à échéance le 31 mars 2026. L'OSM assume tous les frais d'occupation ainsi que sa tranche des frais communs. Les loyers futurs découlant de ce contrat totalisent 285 005 $ pour les cinq prochaines années. Les loyers sont majorés annuellement du pourcentage d'augmentation de l'IPC, ce qui peut faire varier la charge.

L'OSM a conclu des ententes ou prévoit conclure des ententes d'une valeur de 8 079 947 $, qui viennent et viendront à échéance jusqu'en 2027, concernant les activités artistiques au cours des prochains exercices financiers.

L'OSM loue de l'équipement en vertu de contrats de location-exploitation qui viennent à échéance jusqu'en 2029. Les loyers futurs s'élèvent à 48 519 $

L'OSM détient donc des engagements jusqu'en 2034 pour un total de 12 012 245 $.

Docusign Envelope ID: 777D9355-7280-45FE-8C78-70640EE980F1

12. Engagements (suite)

Le total de ces engagements pour les cinq prochains exercices s'élève à 10 071 988 $ et se répartit comme suit :

	$
2025	5 824 177
2026	1 726 900
2027	1 804 319
2028	359 057
2029	357 535

L'OSM loue également une salle de concert à La Maison Symphonique. Les coûts assumés par l'OSM varient en fonction de l'espace utilisé et de la fréquence d'utilisation.

13. Régime de retraite

Au cours de l'exercice, l'OSM a versé des cotisations de 1 035 989 $ (993 097 $ en 2023) à la Caisse de retraite des musiciens du Canada dont tous les musiciens et musicothécaires de l'OSM sont membres. Ce régime interentreprises est à cotisations déterminées.

14. Opérations entre parties liées

L'OSM détient un intérêt économique dans la Fondation de l'OSM, un organisme de bienfaisance constitué en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies* (Québec), qui a pour objet de recueillir des dons, des legs ou d'autres contributions, d'administrer ses éléments d'actif et d'appuyer financièrement l'OSM.

Les transactions effectuées avec la Fondation de l'OSM sont présentées directement dans les états financiers ou les notes complémentaires, à l'exception d'un don de 6 217 928 $ reçu au courant de l'exercice (5 534 403 $ en 2023) et comptabilisé de la façon suivante : 3 362 000 $ (valeur nulle au 31 août 2023) inclus dans les produits reportés et 2 855 928 $ inclus dans les produits (5 534 403 $ au 31 août 2023). Finalement, un don de 989 130 $ (416 752 $ en 2023) (incluant la somme de 250 000 $ décrite à la note 15) comptabilisé dans les charges de dons et commandites a été octroyé à la Fondation de l'OSM. Les créditeurs incluent une somme de 2 500 000 $ (valeur nulle en 2023) due à la Fondation. Les débiteurs incluent une somme de 500 000 $ (500 000 $ en 2023) à recevoir de la Fondation

Au 31 août 2024, les soldes de fonds de la Fondation de l'OSM s'élèvent à 102 753 959 $ (96 337 753 $ en 2023).

L'OSM contrôle également La Musique aux Enfants, un organisme sans but lucratif constitué en vertu de la *Loi sur les compagnies* (Québec), qui a pour objectif la promotion de la musique aux enfants. Au 31 août 2024, l'actif de La Musique aux Enfants est de 885 983 $ (409 010 $ au 31 août 2023), le passif de 705 841 $ (354 692 $ au 31 août 2023) et l'actif net de 180 142 $ (54 318 $ au 31 août 2023). Les produits sont de 720 908 $ (512 495 $ en 2023) et les charges de 595 084 $ (629 189 $ en 2023). Au cours de l'exercice, l'OSM a facturé des frais administratifs d'un montant de 53 022 $ (50 086 $ en 2023) à cet organisme.

15. Programme Mécénat Placements Culture

Au cours de l'exercice, l'OSM a recueilli une somme de 250 000 $ (250 000 $ en 2023) sous forme de dons qui a été transférée au fonds de dotation de la Fondation de l'OSM pour fin d'appariement futur dans le cadre du programme Mécénat Placements Culture du Conseil des arts et des lettres du Québec.

Docusign Envelope ID: 777D9355-7280-45FE-8C78-70640EE980F1

16. Instruments financiers

Risque de marché

Le risque de marché est le risque auquel est exposé le rendement des actions et des fonds communs qui découle des fluctuations, des taux d'intérêt, des indices boursiers et du degré de volatilité de ces taux et indices. L'OSM est exposé au risque de marché en raison de ses activités de placements et de ses contrats libellés en devises. Le niveau de risque auquel est exposé l'OSM varie selon la conjoncture des marchés et la composition de l'actif.

a) Risque de change

Certains contrats signés par l'OSM pour les prochains exercices sont libellés en devises. L'OSM est donc soumis aux fluctuations des devises. L'OSM détient des actions libellées en devises. Il est donc soumis aux fluctuations des devises. Il en est de même pour les revenus afférents à ces placements.

b) Risque de taux d'intérêt

Le marché monétaire, les certificats de dépôt et les obligations ont des taux d'intérêt fixes. Par conséquent, une variation des taux d'intérêt du marché aura une incidence sur la juste valeur de ces instruments financiers.

c) Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs touchant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. L'OSM est exposée à un risque de prix autre en raison de ses placements en actions cotées et de ses participations dans des fonds communs, dont la valeur fluctue en fonction du cours de marché.

Risque de crédit

Le risque de crédit découle du fait que l'OSM détient des placements en obligations. De ce fait, il existe un risque qu'un émetteur d'obligations ne s'acquitte pas de ses obligations envers l'OSM ce qui aurait une incidence sur l'actif de l'OSM.

Risque de liquidité

L'OSM doit disposer de liquidité suffisante pour être en mesure de remplir ses obligations financières à leur échéance. L'OSM surveille le solde de son encaisse et ses flux de trésorerie qui découlent de ses activités pour être en mesure de respecter ses engagements.
Au 31 août 2024, les principaux passifs financiers de l'OSM étaient les créditeurs et charges à payer.

17. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adaptée pour l'exercice considéré.